

GLOSSAIRE

• **La taxe d'habitation (TH)** : taxe établie annuellement au nom des personnes qui ont la disposition ou la jouissance d'une habitation meublée au 1er janvier de l'année.

• **La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)** : taxe portant sur les terres et terrains de toute nature et non recouverts de construction, productifs de revenus ou susceptibles de l'être.

• **La cotisation économique territoriale (CET)** : divisée en deux composantes :

→ **La cotisation foncière des entreprises (CFE)** : assise sur la valeur locative des biens soumis à la taxe foncière.

→ **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : basée sur la valeur ajoutée fiscale sur laquelle est appliqué un taux qui dépend du chiffre d'affaires de l'entreprise.

• **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)** : taxe à plusieurs composantes qui amènent à la taxation des éoliennes et hydroliennes, des centrales nucléaires et thermiques, des centrales photovoltaïques, des transformateurs électriques, des canalisations de transport de gaz naturel et d'autres hydrocarbures.

• **La taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)** : taxe proportionnelle à la surface de vente. Les redevables sont les exploitants de surface commerciale de plus 400 m² dont le chiffre d'affaire est supérieur à 460 000 € et les exploitants dont la surface cumulée de l'ensemble des établissements excède 4 000 m².

• **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : taxe payée au profit de la collectivité locale par les ménages (propriétaires) pour financer le service public d'enlèvement des ordures ménagères.

• **Le versement transport** : versement effectué au profit de la collectivité locale par les entreprises de plus de 9 salariés pour financer le service de transports publics.

• **Redevance assainissement** : fraction du prix de la facture d'eau payée au profit de la collectivité par les usagers (ménages et entreprises) pour financer le service public de collecte, de transport et de traitement des eaux.

• Ratios financiers

Ils permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité. Ces ratios présentent une pertinence relative pour le budget primitif (données prévisionnelles). Ils n'ont de réelle signification qu'au compte d'administratif (données réalisées).

→ **L'épargne de gestion** : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion (dépense réelles de fonctionnement avant prise en compte des frais financiers). Elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes pour financer les frais financiers.

Épargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de gestion
Taux d'épargne de gestion = (épargne de gestion/recettes réelles de fonctionnement) x 100%

→ **L'épargne brute** : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses réelles de fonctionnement avec prise en compte des frais financiers) ou encore à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers. Elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes et des frais financiers pour financer le remboursement en capital de la dette et les dépenses d'équipement.

Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement
Épargne brute = épargne de gestion - frais financiers
Taux d'épargne brute = (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) x 100%

→ **L'épargne nette** : épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement en capital de la dette pour financer les dépenses d'équipement.

Épargne nette = épargne brute - remboursement en capital de la dette
Taux d'épargne nette = (épargne nette/recettes réelles de fonctionnement) x 100%

→ **La capacité de désendettement** : correspond au nombre (théorique) d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (encours de dette au 31/12/N) en supposant y affecter l'intégralité des capacités d'autofinancement de la collectivité (épargne brute).

Capacité de désendettement = $\frac{\text{encours de dette au 31/12/N}}{\text{épargne brute N}}$

Conception réalisation Direction de la Communication et des T.I.C. - Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral - Imprimé sur papier FSC - Janvier 2017



FLASH SUR LE BUDGET PRIMITIF 2017

LE BUDGET, L'OUTIL DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA PLANIFICATION

À quoi sert le budget ? À donner réalité au projet communautaire voté par les élus, à planifier sa mise en œuvre.

- C'est d'abord l'outil de la solidarité intercommunale dans la mesure où le tiers de son montant total (soit 179 M€) est directement reversé aux communes.

- C'est aussi l'instrument de la planification des compétences communautaires.

Près de 448 millions sont en effet planifiés, en 2017, par la Communauté urbaine pour organiser un service public de qualité et développer le territoire. Avec, notamment, en matière de : déchets (33,508 M€), mobilité/voirie (55,292 M€), eau/assainissement (18,985 M€), culture (15,356 M€), service d'incendie et de secours (12,777 M€), habitat/aménagement/planification (11,171 M€), développement économique et solidarité sociale (8,650 M€), espaces naturels/loisirs/tourisme (8,600 M€), climat et énergie (2,976 M€), Gemapi (2,070 M€)...

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les ressources du budget communautaire sont constituées par :

- Les dotations de l'État qui ont remplacé 65% de la taxe professionnelle perçue avant la réforme ;
- Les recettes fiscales liées aux taxes et cotisations versées par les entreprises (contribution économique territoriale) et les ménages (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance d'assainissement, taxes d'habitation et foncière sur les propriétés non bâties).

LA CUD C'EST...

203 241 habitants dans l'agglomération dunkerquoise

+ de 3 500 ha d'espace économique

118 groupes dont 21 nationalités présents

1^{ère} plateforme énergétique européenne

3^{ème} Port de France

7 850 étudiants

20 pays en relation avec notre territoire

+ de 1 100 km de réseaux d'assainissement

+ de 670 km de réseaux routiers

+ 130 000 tonnes de déchets traités - estimation

(96,5% valorisés)

4 760 demandes de logements traitées

15 millions de voyageurs transportés par Dk Bus Marine

FOCUS SUR LES CHIFFRES...

Données globales¹ en millions d'euros

• **Montant total du budget 2017**

570,762

• **Montant des dépenses d'équipement²**

144,345

• **Montant de la solidarité communautaire**

47,504

• **Encours de la dette³**

369,24

• **Montant des dépenses de fonctionnement**

390,784

• **Montant des dépenses de personnel CUD**

73,679

• **Montant des subventions et contingents de fonctionnement versés**

23,596

• **Épargne brute**

36,912

• **Montant des dépenses d'investissement**

179,978

• **Montant de l'attribution de compensation nette aux communes**

121,711

• **Nombre d'associations bénéficiaires**

+ de 150

• **Épargne nette**

8,752

1. Budgets consolidés, mouvements réels, hors flux croisés, hors remboursements anticipés de dette refinancés.

2. Y compris les subventions d'équipement.

3. Dette bancaire + autres organismes au 31/12/2015.

Financements

Budget principal

→ **Les recettes fiscales attendues : 110,557 millions d'euros**

- *Cotisation économique territoriale (CET) :*

77,070 millions d'euros, taux = 34,94 %

- *Taxe d'habitation (TH) :* 19,500 millions d'euros, taux = 11,99 %

- *Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :* 0,287 millions d'euros, taux = 47,36 %

- *Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) :* 11 millions d'euros

- *Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) :* 2,700 millions d'euros

→ **Les dotations et compensations de l'Etat : 223,278 millions d'euros**

Budget des ordures ménagères

→ **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

- *Produit :* 27,700 millions d'euros

- *Taux :* 17,78 %

→ **La subvention d'équilibre du budget principal : 3,767 millions d'euros**

Budget assainissement

→ **La redevance assainissement 11 millions d'euros**

- Prix global eau-assainissement collectif au 1.1.2017

> secteur est : 4,74 euros/m³

> secteur ouest : 5,24 euros/m³

Budget transport

→ **Le versement transport des entreprises : 26 millions d'euros**

- Taux au 1^{er} janvier 2017 : 1,55 %

→ **Le produit des recettes de la délégation des transports publics : 4,060 millions d'euros**

→ **La subvention d'équilibre du budget principal : 10,337 millions d'euros**